9.5.2011 A7-0151/89

Amendement 89
Philippe Lamberts
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport A7-0151/2011

Gunnar Hökmark

Politique du spectre radioélectrique COM(2010)0471 – C7-0270/2010 – 2010/0252(COD)

Proposition de décision Considérant 7 bis (nouveau)

Proposition de décision

Amendement

(7a) Quoique encore en développement technique, les technologies dites "cognitives" devraient d'ores et déjà être davantage explorées et mises en œuvre grâce à une information géolocalisée de l'utilisation du spectre, qui devrait être cartographiée dans l'inventaire.

Or. en

AM\866961FR.doc PE459.827v01-00

9.5.2011 A7-0151/90

Amendement 90 Philippe Lamberts au nom du groupe Verts/ALE

A7-0151/2011

Rapport Gunnar Hökmark

Politique du spectre radioélectrique COM(2010)0471 – C7-0270/2010 – 2010/0252(COD)

Proposition de décision Article 4 – paragraphe 2

Proposition de décision

2. Les États membres favorisent, en coopération avec la Commission, l'utilisation collective comme l'utilisation partagée du spectre.

## Amendement

2. Les États membres favorisent, en coopération avec la Commission, l'utilisation collective comme l'utilisation partagée et sans licence du spectre. Ils stimulent également le développement de technologies connues ou nouvelles, telles que les bases de données de géolocalisation ou la radio "cognitive", par exemple dans les espaces libres après une évaluation d'impact en bonne et due forme. Cette évaluation d'impact est publiée dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la présente décision.

Or. en

AM\866961FR.doc PE459.827v01-00